

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2017

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mascouche tenue le 20 mars 2017 au 3038, chemin Sainte-Marie, Mascouche.

Sont présents :

Sous la présidence de monsieur le maire Guillaume Tremblay
District 2, Laurier - monsieur le conseiller Eugène Jolicoeur
District 4, La Vérendrye - monsieur le conseiller Stéphane Handfield
District 5, Du Coteau - monsieur le conseiller Bertrand Lefebvre
District 6, Des Hauts-Bois - monsieur le conseiller Don Monahan
District 7, Du Rucher - madame la conseillère Anny Mailloux
District 8, Du Manoir - monsieur le conseiller Gabriel Michaud

Autres présences :

Directeur général – monsieur Sylvain Chevrier
Greffier et directeur des services juridiques- maître Raynald Martel
Attaché aux dossiers supralocaux – monsieur Danny Franche
Directeur au Service des communications – monsieur Francis Villeneuve
Directeur au Service de l'aménagement du territoire – monsieur Yohann Champagne

A motivé son absence :

District 1, Louis-Hébert - monsieur le conseiller Roger Côté
District 3, Le Gardeur - madame la conseillère Louise Forest

OBSERVATION DE LA MINUTE DE SILENCE

LA SÉANCE EST MAINTENANT OUVERTE À 19H03.

170320-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Lefebvre
appuyé par madame la conseillère Anny Mailloux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mars 2017 reproduit ci-après, y ajoutant le point 13.2, RESO-RH-TERM-20170320.01.

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **Approbation du procès-verbal**
- 3.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017**

4. Direction générale

- 4.1 Adjudication du contrat MAS-2016-1998 relatif à la démolition et la restauration des bâtiments situés au 2085, chemin Ste-Marie, Mascouche, Phase I
- 4.2 Dépôt du rapport du directeur général concernant des contrats octroyés par délégation en vertu des articles 2.2 et 3.1 du règlement numéro 1192 délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés de la Ville de Mascouche et de l'article 6.3 du règlement numéro 1193 en matière de contrôle et de suivi budgétaire
- 4.3 Approbation d'une Convention entre la Ville de Mascouche et Signaterre Environnement inc. modifiant les ententes intervenues le 15 octobre 2012 et le 27 mars 2013 entre la Ville et Écolosol inc.
- 4.4 Nomination d'un représentant de la Ville de Mascouche qui siègera au sein du comité de vigilance de Signaterre environnement inc.

5. Greffe et services juridiques

- 5.1 Adoption du Règlement numéro 1228 ordonnant des travaux de réfection de pavage sur diverses rues, les services professionnels et techniques y afférents et décrétant à ces fins une dépense et emprunt de 2 600 000 \$

6. Finances

- 6.1 Aucun

7. Technologie de l'informatique

- 7.1 Aucun

8. Aménagement du territoire

- 8.1 Aucun

9. Environnement et développement durable

- 9.1 Mise en oeuvre de la brigade verte de Mascouche 2017 en collaboration avec l'entreprise d'économie sociale Bécik jaune

10. Sécurité publique

- 10.1 Aucun

11. Prévention incendie

- 11.1 Aucun

12. Travaux publics

- 12.1 Contrat MAS-2017-2019 relatif à la tonte de gazon des parcs et espaces publics pour les années 2017, 2018 et 2019, avec options de renouvellement pour les années 2020 et 2021

12.2 Renouvellement du contrat MAS-2016-1945 relatif au fauchage des bords de routes et des terrains de la Ville pour l'année 2016 avec deux (2) options d'années de renouvellement pour les années 2017 et 2018

12.3 Renouvellement pour l'année 2017 du contrat MAS-2015-1875 relatif à la collecte, au transport et à la disposition des rebuts domestiques dangereux (RDD) pour l'année 2015, avec deux (2) années d'options de renouvellement pour les années 2016 et 2017

13. Ressources humaines

13.1 Approbation du rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 8 mars 2017, concernant l'embauche d'assistantes-coordonnatrices de camp de jour pour entrevues de moniteurs pour l'été 2017

13.2 RESO-RH-TERM-20170320.01

14. Communications

14.1 Aucun

15. Culture et vie communautaire

15.1 Immigration - Déclaration de principes - Mascouche interculturelle – MRC Les Moulins interculturelle

16. Activités sportives et parcs

16.1 Contrat MAS-2017-2026 relatif à la préparation et entretien des aménagements floraux et arbustifs, saison estivale 2017

17. Aide financière et appuis aux organismes

17.1 Contribution financière au 19e Groupe Scout de Mascouche

17.2 Résolution pour décréter le mois d'avril « Mois de la jonquille »

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

20. Levée de la séance

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

19h09 à 19h48

170320-02

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Don Monahan appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Handfield

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 tel que rédigé et présenté.

ADOPTÉE

170320-03

ADJUDICATION DU CONTRAT MAS-2016-1998 RELATIF À LA DÉMOLITION ET LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS SITUÉS AU 2085, CHEMIN STE-MARIE, MASCOUCHE, PHASE I

Certificat de crédits : 10338

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions publique a été publiée sur le site électronique SEAO le 10 novembre 2016 pour le contrat MAS-2016-1998 relatif à la démolition et restauration des bâtiments situés au 2085, chemin Ste-Marie à Mascouche, Phase I;

CONSIDÉRANT QUE le 13 janvier 2017, la Ville a reçu 8 soumissions, lesquelles furent ouvertes publiquement le même jour;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement et gestion de contrats du Service des finances a procédé à l'analyse administrative des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la firme Girard, Côté, Bérubé, Dion, Architectes a procédé à l'analyse technique des soumissions;

CONSIDÉRANT les recommandations contenues au rapport de la firme Girard, Côté, Bérubé, Dion, Architectes du 27 février 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Michaud appuyé par monsieur le conseiller Don Monahan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'adjuger le contrat MAS-2016-1998 relatif à la démolition et la restauration des bâtiments situés au 2085, chemin Ste-Marie, à Mascouche, Phase I, au plus bas soumissionnaire conforme soit, L'ARCHEVÊQUE ET RIVEST LTÉE, pour le prix de 3 733 238,25\$, toutes taxes incluses, et selon les conditions de sa soumission du 13 janvier 2017 et des documents d'appel d'offres;

2° D'ordonner l'exécution des travaux visés;

3° D'autoriser une affectation du fonds d'administration d'un montant de 650 000 \$ pour couvrir l'excédent des dépenses réelles sur le montant prévu au règlement numéro 1191-1;

4° D'en imputer la charge au poste budgétaire 23-080-01-191.

ADOPTÉE

170320-04

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONCERNANT DES CONTRATS OCTROYÉS PAR DÉLÉGATION EN VERTU DES ARTICLES 2.2 ET 3.1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1192 DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MASCOUCHE ET DE L'ARTICLE 6.3 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1193 EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport du directeur général du 8 mars 2017 concernant des contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$ qu'il a octroyés par délégation en vertu des articles 2.2 et 3.1 du règlement numéro 1192 durant la période du 1^{er} au 28 février 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Handfield appuyé par monsieur le conseiller Don Monahan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De prendre acte du rapport du directeur général du 8 mars 2017.

ADOPTÉE

170320-05

APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MASCOUCHE ET SIGNATERRE ENVIRONNEMENT INC. MODIFIANT LES ENTENTES INTERVENUES LE 15 OCTOBRE 2012 ET LE 27 MARS 2013 ENTRE LA VILLE ET ÉCOLOSOL INC.

Certificat de crédits : 10319

CONSIDÉRANT QUE Signaterre Environnement inc. entend respecter les engagements pris par Écolosol inc.;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance d'un projet de convention à intervenir entre Signaterre Environnement inc. et la Ville de Mascouche;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Michaud appuyé par madame la conseillère Anny Mailloux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'approuver la Convention entre la Ville de Mascouche et Signaterre Environnement inc. modifiant les ententes initiale et modifiée avec Écolosol inc., respectivement signées le 15 octobre 2012 et le 27 mars 2013, et ce, sous réserve de l'obtention préalable de l'autorisation du ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire à cet effet.

2° D'autoriser le maire et le greffier à signer cette convention, sous cette réserve.

ADOPTÉE

170320-06

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MASCOCHE QUI SIÈGERA AU SEIN DU COMITÉ DE VIGILANCE DE SIGNATERRE ENVIRONNEMENT INC.

ATTENDU QU'un comité de vigilance sera constitué prochainement;

ATTENDU QU'il est prévu au protocole d'entente de nommer un représentant de la Ville afin de siéger sur ce comité;

Il est proposé par madame la conseillère Anny Mailloux appuyé par monsieur le conseiller Gabriel Michaud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De nommer monsieur Pascal Dubé, directeur du Service de l'environnement et du développement durable, pour siéger au sein du comité de vigilance de Signaterre Environnement inc.

ADOPTÉE

170320-07

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1228 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES, LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES Y AFFÉRENTS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET EMPRUNT DE 2 600 000 \$

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 1228 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE le greffier ou la personne présidant la séance a mentionné l'objet de ce règlement et, s'il y a lieu, sa portée, son coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Jolicoeur appuyé par madame la conseillère Anny Mailloux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le Règlement numéro 1228 ordonnant des travaux de réfection de pavage sur diverses rues, les services professionnels et techniques y afférents et décrétant à ces fins une dépense et emprunt de 2 600 000 \$.

ADOPTÉE

170320-08

MISE EN OEUVRE DE LA BRIGADE VERTE DE MASCOCHE 2017 EN COLLABORATION AVEC L'ENTREPRISE D'ÉCONOMIE SOCIALE BÉCIK JAUNE

Certificat de crédits : 10334

ATTENDU QUE la Ville de Mascouche désire mettre sur pied la troisième édition de la Brigade verte à des fins d'information, de sensibilisation et de vigilance des citoyens face aux enjeux et aux règlements touchant l'environnement et le développement durable;

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale les Moulins (RAIM) a octroyé le financement nécessaire à l'embauche d'un brigadier pour l'année 2017;

ATTENDU QUE ce brigadier aura pour tâches de sensibiliser les citoyens au bon usage et à la conservation de l'eau potable;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport du 7 mars 2017 du directeur du Service de l'environnement et du développement durable;

CONSIDÉRANT l'offre de service présenté par Bécyk Jaune le 2 mars 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Michaud appuyé par madame la conseillère Anny Mailloux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'octroyer un mandat à l'entreprise d'économie sociale Bécyk Jaune pour la mise en œuvre et la coordination de la Brigade verte 2017, et ce, selon les termes et conditions présentés dans la demande de prix ENV-2017-002-SP, et ce, pour un montant forfaitaire de 50 402,11 \$ toutes taxes comprises;

2° De donner à la Brigade verte 2017 le mandat de sensibiliser les citoyens sur le recyclage, la collecte des matières résiduelles, dont le compost domestique, les bonnes pratiques dans les bandes riveraines et l'économie de l'eau potable;

3° D'autoriser la Brigade à représenter la Ville de Mascouche lors des rencontres avec les citoyens et les événements et rassemblements publics organisés par la Ville ou en collaboration avec celle-ci;

4° D'autoriser la directrice du Service des finances de la Ville de Mascouche à utiliser les fonds versés par la RAIM pour l'embauche d'un brigadier environnemental et une partie des montants reçus de Tricentris dans le cadre du programme d'amélioration de la performance pour le paiement de la contribution versée à Bécyk Jaune pour la mise en œuvre et la coordination de la Brigade verte 2017;

5° D'autoriser le directeur du Service de l'environnement et développement durable à agir à titre de responsable de projet et à déposer les documents justificatifs dans le cadre de projets de subventions octroyées à la Ville de Mascouche par la RAIM et par Tricentris.

ADOPTÉE

170320-09

CONTRAT MAS-2017-2019 RELATIF À LA TONTE DE GAZON DES PARCS ET ESPACES PUBLICS POUR LES ANNÉES 2017, 2018 ET 2019, AVEC OPTIONS DE RENOUVELLEMENT POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021

Certificat de crédits : 10329

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été publiée sur le site électronique SEAO et dans le journal Constructo le 26 janvier 2017 relativement à la tonte de gazon des parcs et espaces publics pour les années 2017, 2018 et 2019, avec options de renouvellement pour les années 2020 et 2021;

ATTENDU QUE le 14 février 2017, la Ville a reçu 7 soumissions, lesquelles furent ouvertes publiquement le même jour;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse administrative des soumissions;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport du directeur du Service des travaux publics daté du 1^{er} mars 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Jolicoeur appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Handfield

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adjuger le contrat MAS-2017-2019 relatif à la tonte de gazon des parcs et espaces publics pour les années 2017, 2018 et 2019, avec options de renouvellement pour les années 2020 et 2021 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gazon Rive-Nord inc. pour un montant approximatif de 351 063,56 \$, toutes taxes incluses, selon les conditions de sa soumission du 14 février 2017 et des documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

170320-10

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT MAS-2016-1945 RELATIF AU FAUCHAGE DES BORDS DE ROUTES ET DES TERRAINS DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2016 AVEC DEUX (2) OPTIONS D'ANNÉES DE RENOUVELLEMENT POUR LES ANNÉES 2017 ET 2018

Certificat de crédits : 10331

CONSIDÉRANT QUE le contrat MAS-2016-1945 relatif au fauchage des bords de routes et des terrains de la Ville, adjugé à l'entreprise Embellissements Roli-Vert inc. par la résolution 160509-26 comporte deux options d'années de renouvellement pour les années 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QU'au cours de sa première année d'exécution le contrat fut exécuté en conformité avec les termes et conditions apparaissant aux documents contractuels;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport du directeur du Service des travaux publics daté du 1^{er} mars 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Jolicoeur appuyé par monsieur le conseiller Don Monahan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De se prévaloir pour 2017 de la première option d'année de renouvellement du contrat MAS-2016-1945 relatif au fauchage des bords de routes et des terrains de la Ville pour l'année 2016 avec deux (2) options d'années de renouvellement pour les années 2017 et 2018, pour un montant annuel de 18 780,50 \$, toutes taxes incluses, ce contrat ayant été adjugé initialement à l'entreprise Embellissements Roli-Vert inc. par l'adoption de la résolution 160509-26.

ADOPTÉE

170320-11

Telle que corrigée par le procès-verbal de correction, N° PC-2017-05 en date du 21 avril 2017, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19)

Certificat de crédits : 10330

RENOUVELLEMENT POUR L'ANNÉE 2017 DU CONTRAT MAS-2015-1875 RELATIF À LA COLLECTE, AU TRANSPORT ET À LA DISPOSITION DES REBUTS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) POUR L'ANNÉE 2015, AVEC DEUX (2) ANNÉES D'OPTIONS DE RENOUVELLEMENT POUR LES ANNÉES 2016 ET 2017

CONSIDÉRANT QUE le contrat MAS-2015-1875 adjugé à Clean Harbors Québec inc. par l'adoption de la résolution 150622-8 comporte deux années d'options de renouvellement, soit pour les années 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT QUE le contrat MAS-2015-1875 fut renouvelé pour une première fois en 2016 par l'adoption de la résolution 160208-24;

CONSIDÉRANT QUE Clean Harbors Québec inc. a respecté les termes et conditions apparaissant aux documents contractuels et que la Ville a été satisfaite des services exécutés;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport du directeur du Service des travaux publics daté du 1^{er} mars 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Jolicoeur appuyé par monsieur le conseiller Gabriel Michaud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De se prévaloir pour 2017 de la deuxième option d'année de renouvellement du contrat MAS-2015-1875 relatif à la collecte, au transport et à la disposition des rebuts domestiques dangereux (R.D.D.) pour l'année 2015 avec deux années d'options de renouvellement pour les années 2016 et 2017, pour un montant de 52 148,67 \$, toutes taxes incluses. Ce contrat ayant été adjudgé initialement à l'entreprise Clean Harbors Québec inc. par l'adoption de la résolution 150622-8, puis renouvelé une première fois par la résolution 160208-24.

ADOPTÉE

170320-12

APPROBATION DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, DATÉ DU 8 MARS 2017, CONCERNANT L'EMBAUCHE D'ASSISTANTES-COORDONNATRICES DE CAMP DE JOUR POUR ENTREVUES DE MONITEURS POUR L'ÉTÉ 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 8 mars 2017, concernant l'embauche d'assistantes-coordonnatrices de camp de jour pour entrevues de moniteurs pour l'été 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Lefebvre appuyé par monsieur le conseiller Don Monahan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 8 mars 2017, concernant l'embauche d'assistantes-coordonnatrices de camp de jour pour entrevues de moniteurs pour l'été 2017.

ADOPTÉE

170320-13

RESO-RH-TERM-20170320.01

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport de la conseillère du Service des ressources humaines du 17 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service des ressources humaines recommande le congédiement de l'employé visé par ledit rapport portant le numéro de référence figurant en titre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Handfield appuyé par monsieur le conseiller Eugène Jolicoeur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1° Que le préambule de la présente en fait partie intégrante;
- 2° De congédier l'employé visé par ledit rapport.

ADOPTÉE

170320-14

**IMMIGRATION - DÉCLARATION DE PRINCIPES -
MASCOCHE INTERCULTURELLE – MRC LES MOULINS
INTERCULTURELLE**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion du Québec (MIDI) en matière d'immigration;

CONSIDÉRANT le Plan d'action Mobilisation Diversité présenté par la MRC Les Moulins;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport du 9 mars 2017 de la directrice du Service de la culture et de la vie communautaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Lefebvre appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Handfield

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver la « Déclaration de principes – MRC Les Moulins interculturelle », telle que présentée.

ADOPTÉE

170320-15

**CONTRAT MAS-2017-2026 RELATIF À LA PRÉPARATION ET
ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS FLORAUX ET
ARBUSTIFS, SAISON ESTIVALE 2017**

Certificat de
crédits : 10333

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été publiée sur le site électronique SEAO et dans le journal Constructo le 2 février 2017 pour le contrat MAS-2017-2026 relativement à la préparation et entretien des aménagements floraux et arbustifs, saison estivale 2017;

ATTENDU QUE le 1^{er} mars 2017, la Ville a reçu 3 soumissions, lesquelles furent ouvertes publiquement le même jour;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse administrative des soumissions;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du rapport du directeur du Service des activités sportives et parcs daté du 6 mars 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Jolicoeur appuyé par madame la conseillère Anny Mailloux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adjuger le contrat MAS-2017-2026 relatif à la préparation et entretien des aménagements floraux et arbustifs, pour la saison estivale 2017 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises RoseNeige, pour un montant de 110 059,82 \$, toutes taxes incluses, selon les conditions de sa soumission du 1^{er} mars 2017 et des documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

170320-16

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU 19^E GROUPE SCOUT DE MASCOUCHE

Certificat de crédits : 10337

CONSIDÉRANT QUE le 19^e Groupe Scout de Mascouche est un organisme bien implanté dans la communauté;

CONSIDÉRANT les activités offertes par le Groupe aux jeunes de 7 à 17 ans;

CONSIDÉRANT la demande du Groupe pour un soutien financier de la Ville pour leur activité du 1^{er} avril 2017;

Il est proposé par madame la conseillère Anny Mailloux appuyé par monsieur le conseiller Bertrand Lefebvre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer une contribution de 100 \$ au 19^e Groupe Scout de Mascouche pour leur activité " LudoScout, journée de jeux de société " le 1^{er} avril 2017.

ADOPTÉE

170320-17

RÉSOLUTION POUR DÉCRÉTER LE MOIS D'AVRIL « MOIS DE LA JONQUILLE »

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de décès au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer organise la campagne « Mois de la jonquille » durant tout le mois d'avril afin de recueillir des fonds pour la lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer apporte son soutien financier et son aide aux personnes atteintes du cancer et à la recherche sur le cancer;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Lefebvre appuyé par madame la conseillère Anny Mailloux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De décréter que le mois d'avril est le « Mois de la jonquille », en appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

20h07 à 20h14

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

Conformément au calendrier des séances du conseil pour l'année 2017 adopté par la résolution 161128-07, la prochaine séance ordinaire du conseil sera tenue le 3 avril 2017

170320-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

ÉTANT 20h15,

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Handfield appuyé par madame la conseillère Anny Mailloux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, maire

M^e Raynald Martel, greffier et
directeur des services juridiques